

# Lettre d'information n°10

## Ecophyto

### « Comment jardiner autrement ? »

#### DANS CE NUMERO :

#### Rubrique "Comment jardiner autrement ?"

➤ Transferts des produits phyto-pharmaceutiques



➤ « Bonnes » ou « mauvaises » herbes ?



➤ Modification de la loi Labbé



#### AGENDA

- Fête de la Tomate le 13 septembre 2015 à la salle des fêtes d'Haverskerque organisé par « Des Paysages, des Jardins et des Hommes ».

#### ➤ TMOIGNAGE

- Le réseau des Eco-jardiniers



#### EDITO

Ces lettres d'information ont pour objectif de sensibiliser les jardiniers amateurs à la réduction de l'usage des produits de traitement au jardin.

Jardiner au naturel, c'est avant tout jardiner avec son environnement en respectant les équilibres du jardin. Le jardinier n'est plus le seul acteur, il devient l'un des nombreux éléments du jardin en préservant ses ressources : eau, sol, biodiversité, pour qu'en retour celles-ci lui apportent l'aide dont il a besoin. Il ne jardine plus contre la nature mais avec elle.

*Rappel sur les risques de transfert en cas de désherbage chimique près d'un point d'eau.  
Comment accepter la végétation spontanée chez soi ?*

*Modification de la Loi Labbé du 6 Février 2014 – Vers le zéro phytos pour les jardins...*

# Q

## U'EST QUE C'EST ?



Réponse page 3

## Témoignage

### Le réseau des Eco-Jardiniers

Plus de 130 jardiniers amateurs, habitants du Parc naturel transfrontalier du Hainaut se sont engagés à adopter quelques gestes simples et respectueux de l'environnement dans leur jardin en signant la charte des Eco-jardins.

Suite page 4



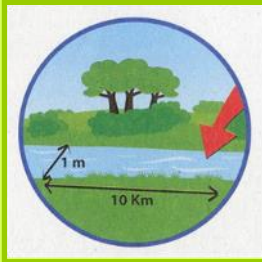


## Rubrique « Comment jardiner autrement ? »

### Transfert des produits phytosanitaires

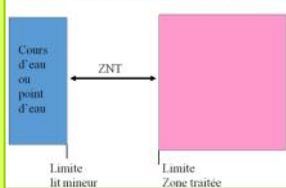
Le désherbage chimique de surfaces imperméabilisées, de zones d'évacuation des eaux (caniveaux, avaloirs d'eau pluviale, fossés...) contribue de façon significative à la pollution des cours d'eau.

Apprenez à identifier les zones à risque à proximité de la maison !



Relatif à l'arrêté  
du 12 septembre  
2006.

Zones Non Traitées (ZNT) au voisinage des points d'eau



Exemple d'érosion au pied d'une clôture traitée avec des produits phytosanitaires



➤ **3 ml de désherbant, soit un « capuchon » de stylo, peut polluer un cours d'eau d'1 m de large sur 1 m de profondeur et sur 10 km de long !**

➤ Attention à la proximité des cours d'eau !

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en pulvérisation ou poudrage, au voisinage des points d'eau doit être réalisée en respectant la zone non traitée figurant sur l'étiquetage du produit, et qu'en l'absence de mention relative aux zones non traitées, cette dernière est considérée d'une largeur minimale de 5 m.

**=> En résumé, il est interdit de traiter à moins de 5 m d'un point d'eau !**

### Ne désherbez pas chimiquement aux abords de votre mare ou plan d'eau !

Végétalisez vos berges, ou vos talus, vous limiterez l'érosion. Vous pouvez ensuite les entretenir par tonte ou fauche.

Vous préserverez également la vie de votre plan d'eau (et ses poissons).

Ou pour aller plus loin, vous pouvez au contraire laisser pousser les plantes aux abords de la mare et créer ainsi une barrière végétale.



Barrière végétale

### « Bonnes » ou « mauvaises » herbes ?

Les « mauvaises herbes » sont-elles réellement « mauvaises » ?

Essayons de changer notre regard et de tolérer la présence de ces plantes à certains endroits. L'acceptation d'une certaine végétation spontanée n'est pas synonyme de laisser-aller ou d'abandon !



Campanules au pied d'un mur



Sedum entre les pavés

Certains aménagements peuvent même intégrer la végétation.



Végétalisation d'un pied de mur  
(Concertation entre habitants et le  
Service Espace Vert,  
Loos-en-Gohelle)



Sortie de garage enherbée



Dallage enherbé

**« Loi Labbé » :**  
Loi n° 2014-110 du  
6 février 2014, visant  
à mieux encadrer  
l'utilisation des produits  
phytosanitaires pour  
les usages non-  
agricoles.

**Et les collectivités ?**  
Elles auront interdiction  
d'utiliser des produits  
phytosanitaires sur les  
espaces verts, prome-  
nades, forêts, acces-  
sibles ou ouverts au  
public, **mais aussi sur  
la voirie**. Et l'échéance  
a été avancée du 1<sup>er</sup>  
janvier 2020 au 1<sup>er</sup>  
janvier 2017.

## La « Loi Labbé » - vers le zero phytos pour les particuliers

### Modifications dues à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (Art. 68)

Rappel : la « Loi Labbé » indique que les particuliers (« non professionnels ») n'auront plus le droit d'acheter des produits phytosanitaires, ni de les utiliser, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022. Cependant, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte publiée au jour du 17 Août 2015, y apporte quelques modifications.

L'interdiction d'achat et d'utilisation demeure, mais l'échéance est avancée au **1<sup>er</sup> Janvier 2019**.

De plus, **à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2017**, la vente en libre-service sera interdite, et le **particulier devra venir « au comptoir »** du magasin acheter ses produits phytosanitaires.

A noté que les produits utilisables en Agriculture Biologique, les produits de bio-contrôle, et les produits à faible risque ne seront pas concernés.

# Q

## U'EST QUE C'EST ?

**Réponse : *Pterostichus melanarius*, un carabe, insecte utile au jardin.**



Les carabes mesurent entre 8 et 50 mm. Ce sont des insectes de l'ordre des coléoptères. Les ailes antérieures des coléoptères sont appelées des élytres : elles sont durcies et forment une sorte de carapace. Chez les carabes, les élytres portent de nombreux sillons bien visibles. Ces insectes sont souvent sombres avec pour certains des reflets métalliques (verts, bronzes, violets ou bleus). La tête est plus étroite que le thorax. Ce sont des insectes les plus souvent terrestres très rapides. Les mœurs nocturnes de nombreuses espèces les rendent peu visibles, mais on les rencontre parfois en journée en retournant une pierre par exemple.

Les œufs sont déposés en terre humide, et la larve vit dans le sol puis fabrique ensuite une loge assez profonde dans la terre pour se métamorphoser.

Larves comme adultes se nourrissent de mollusques (limaces et escargots) mais aussi de pucerons, de vers, de larves de taupin (ver fil de fer) ou encore de chenilles. Des récents résultats d'études montrent également que les carabes consomment une part non négligeable de graines d'adventices et contribue ainsi à leur régulation.

Les carabes sont très utiles au jardin potager comme au jardin d'ornement. Pour les préserver, éviter de bêcher ou de labourer vos plates-bandes car cela détruit les œufs de ces insectes. Privilégiez les haies et herbes hautes : elles leur servent d'habitat et de garde-manger !

**Bon à savoir :** il existe aussi un réseau d'actuellement 9 jardins partagés au sein du Parc naturel régional Scarpe-Escout.

Un jardin partagé est géré de manière collective. C'est un lieu de vie, de rencontre et d'échanges sur les pratiques de jardinage au naturel.

#### Cette lettre est rédigée

> dans le cadre du plan « **ECOPHYTO** », mis en place par le Ministère en charge de l'Agriculture pour réduire et améliorer l'utilisation des pesticides.

> et avec l'appui du groupe de travail Ecophyto sur les Zones Non Agricoles (DRAAF Nord Pas-de-Calais, Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, Agence de l'Eau Artois-Picardie, DREAL, Chambre régionale d'agriculture, structures de formation, collectivités de la région, associations, FREDON...).

**DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

**FREDON** : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles.

#### Comité de relecture :

Membre du groupe 7 Ecophyto ZNA

#### Coordination et renseignements :

Animateur Ecophyto axe 7 ZNA :

Odile CREPIN  
Sylvie BAROIS

FREDON Nord Pas-de-Calais

03 21 08 62 90 -

[fredon@fredon-npdc.com](mailto:fredon@fredon-npdc.com)

## TEMOIGNAGE

Suite de la page 1

### Le réseau des Eco-Jardiniers

Plus de 130 jardiniers amateurs, habitants du Parc naturel transfrontalier du Hainaut se sont engagés à adopter quelques gestes simples et respectueux de l'environnement dans leur jardin en signant la charte des Eco-jardins.

### Des gestes simples

- Attirer et accueillir la faune et la flore dans son jardin (haies variées, mare, verger, prairie fleurie...)
- Jardiner sans pesticide et favoriser les engrais « maison » comme le compost
- Privilégier les plantes locales
- Partager ses expériences, afficher la plaque Eco-jardins de manière visible et encourager son voisinage à rejoindre le réseau

### Pourquoi pas vous ?

Pour rejoindre le réseau des Eco-jardins et être accompagné (visites à domicile, conseils personnalisés par l'équipe et par les Eco-jardiniers relais), n'hésitez pas à contacter les écogardes du Parc : Cécile, Florence, Loïc et Julien ([ecogardes@pnr-scarpe-escout.fr](mailto:ecogardes@pnr-scarpe-escout.fr), 03 27 35 03 04, 06 72 74 36 10 ou 11). Pour plus de détails : <http://www.pnr-scarpe-escout.fr/contenu-standard/devenez-eco-jardinier-du-parc-naturel>.

### Témoignage de Christiane Laude (éco-jardinière) :

« Je suis rentrée dans le réseau éco-jardinier par l'intermédiaire du parc naturel Scarpe Escout. En effet, en tant que propriétaire de chambres d'hôtes sur la commune de Rumegies, j'ai adhéré à la charte européenne du tourisme durable du parc naturel. Dans ce cadre, lors d'une journée Eductour proposée sur Rumegies, sur le thème « consommons local et bio », la visite de notre jardin paysagé et de notre potager a été proposée. Suite à cette visite, je suis devenue éco-jardinier relais. Maintenant, à la demande du parc, je visite des jardins de propriétaires qui veulent adhérer à la charte éco-jardin ; cela permet d'échanger, de sensibiliser les jardiniers à l'environnement et surtout de montrer qu'il y a une alternative à l'emploi de produits chimiques au potager. Les échanges se font sous forme d'après-midi ou de journées organisées par le Parc avec d'autres éco-jardiniers belges et français sur le thème d'une visite chez l'un d'eux. »

**Une pratique importante au potager :** ne jamais laisser le sol sans couvert végétal (engrais vert, mulch de tonte de pelouse, feuilles, compost, BRF : bois raméal fragmenté, et même cartons). Tout est bon plutôt que de laisser le sol à nu ; ces apports nourrissent le sol grâce aux vers de terre et autres organismes qui font le travail de transformation et aèrent le sol.

A l'automne quand une parcelle se libère j'aère le sol (je secoue la terre mais ne la retourne jamais) à l'aide d'une grelinette ou d'une fourche et ensuite je couvre de feuilles tombées ou de BRF selon ce dont je dispose. Ainsi, au printemps, il suffira de donner un coup de 4 dents et la terre sera prête et meuble pour accueillir les semis. Si un terrain est envahi d'orties ou d'autres herbes indésirables je le couvre préalablement de carton et ensuite de mulch, de feuilles ou de BRF ».



#### **Parc Naturel Régional Scarpe-Escout**

357, rue Notre-Dame-d'Amour  
59230 Saint-Amand-les-Eaux

Tel : 03 27 19 19 70 - Fax : 03 27 19 19 71

Mail : [contact@pnr-scarpe-escout.fr](mailto:contact@pnr-scarpe-escout.fr)

Site web : [www.pnr-scarpe-escout.fr](http://www.pnr-scarpe-escout.fr)

Facebook : [facebook.com/JardinAuNaturel](https://www.facebook.com/JardinAuNaturel)

#### **Sources photos :**

FREDON NPDC, Station d'Etudes sur les Lutttes Biologique, Intégrée et Raisonnée

**Sources :** Fiches techniques de la FREDON sur le désherbage, Guide technique Ecophyto 2018, [jardiner-autrement.fr](http://jardiner-autrement.fr), [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)